

INTERPELLATION URGENTE
du groupe PDCB, par la députée (suppl.) Muriel Favre-Torelloz, concernant les premiers secours région Martigny et Entremont (13.03.2012) 1.221

Le service d'ambulances de Martigny est seul au bénéfice d'une autorisation d'exploiter pour assurer les secours dans la région de Martigny et d'Entremont.

Ce service semble ne plus être en mesure de faire face à ses obligations financières et risque ainsi d'être interrompu brutalement au préjudice majeur de la population.

En terme de temps d'intervention, il n'est pas envisageable de devoir déplacer une ambulance de Sion ou de Monthey pour assurer une urgence dans la région de Martigny et encore moins au fond du val de Bagnes ou d'Entremont.

Questions posées:

- Est-ce que le Conseil d'Etat est au courant de cette situation et si oui l'OCVS a-t-elle pris des mesures afin que le service de secours ne soit pas interrompu en cas de dépôt de bilan de la société?
- Est-ce que des transactions sont en cours pour la reprise de ce service et si tel est le cas est-ce que la sécurité des emplois est assurée?

Tous les citoyens de ce canton ont droit à un service de secours rapide et de qualité.

Actualité: difficultés économiques de la société au bénéfice de l'autorisation d'exploiter

Imprévisibilité: rien de laissait prévoir cette situation

Nécessité: une interruption des secours ne peut être envisagée

Sion, le 13 mars 2012
(09h05)

Groupe PDCB, par
Muriel Favre-Torelloz, députée (suppl.)